



Qenergy

Comité projet – Saint-Mesmin (21)

Centrale solaire et de stockage d'électricité par batterie Chaseaux

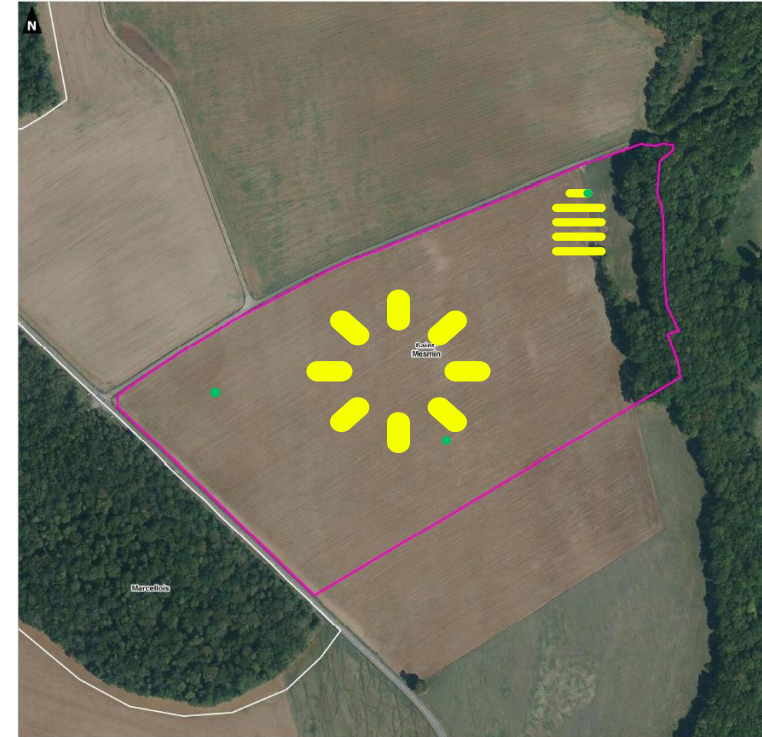
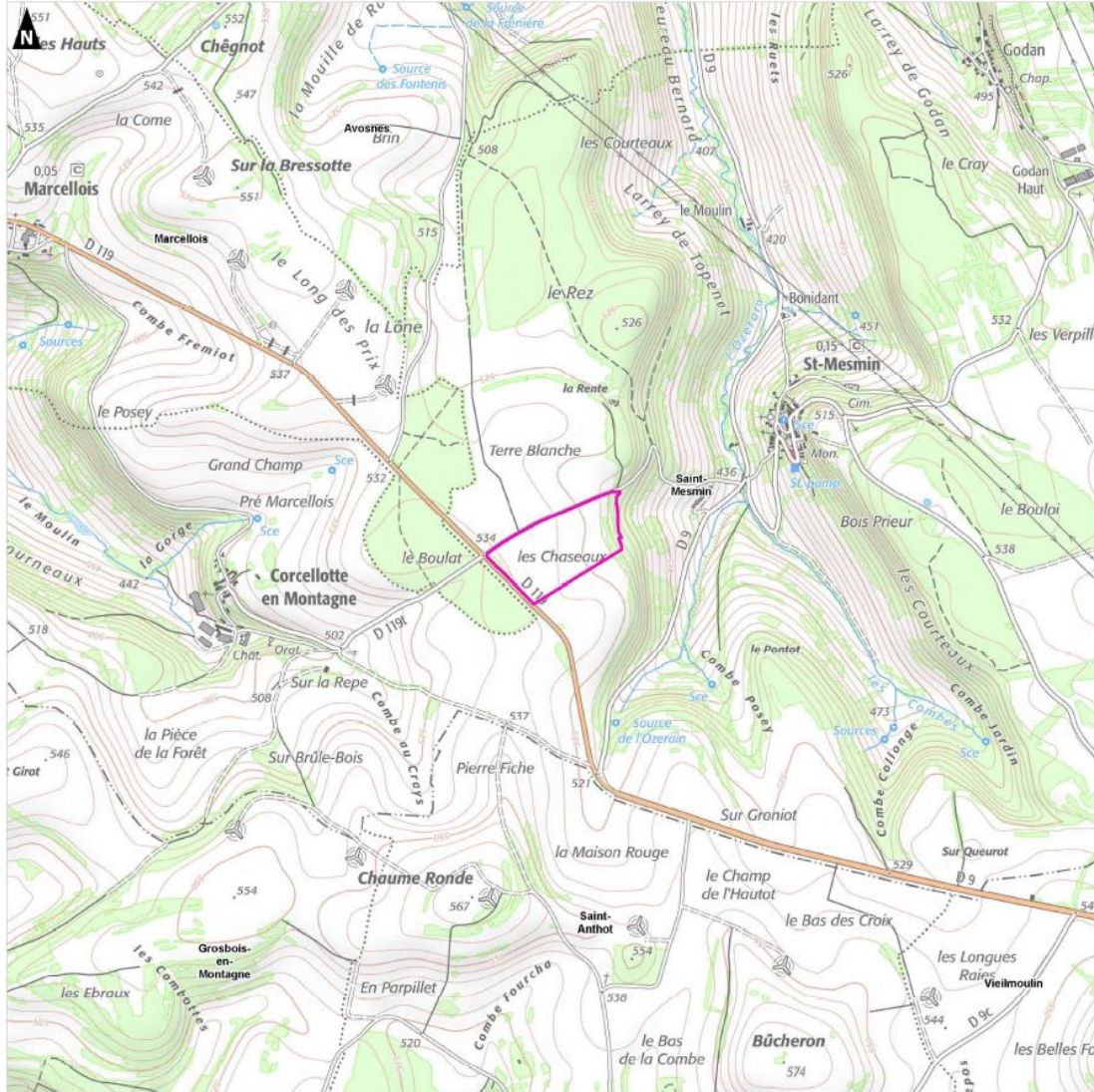
16 septembre 2025

PROJET « Châteaux »

Projet agrivoltaïque et de
stockage d'électricité par batterie

→ implantation d'une centrale
agrivoltaïque sur environ 10 ha,
accompagnée d'une petite
centrale de stockage d'électricité
par batterie (au sein du site),
permettant une meilleure
intégration de l'électricité sur le
réseau

Terrain d'implantation



Projet de centrale agrivoltaïque

- Aire d'étude : 11 ha
- Production agricole de l'exploitation maintenue (pâturage bovin)
- Production, injection et stockage d'électricité

Choix du site



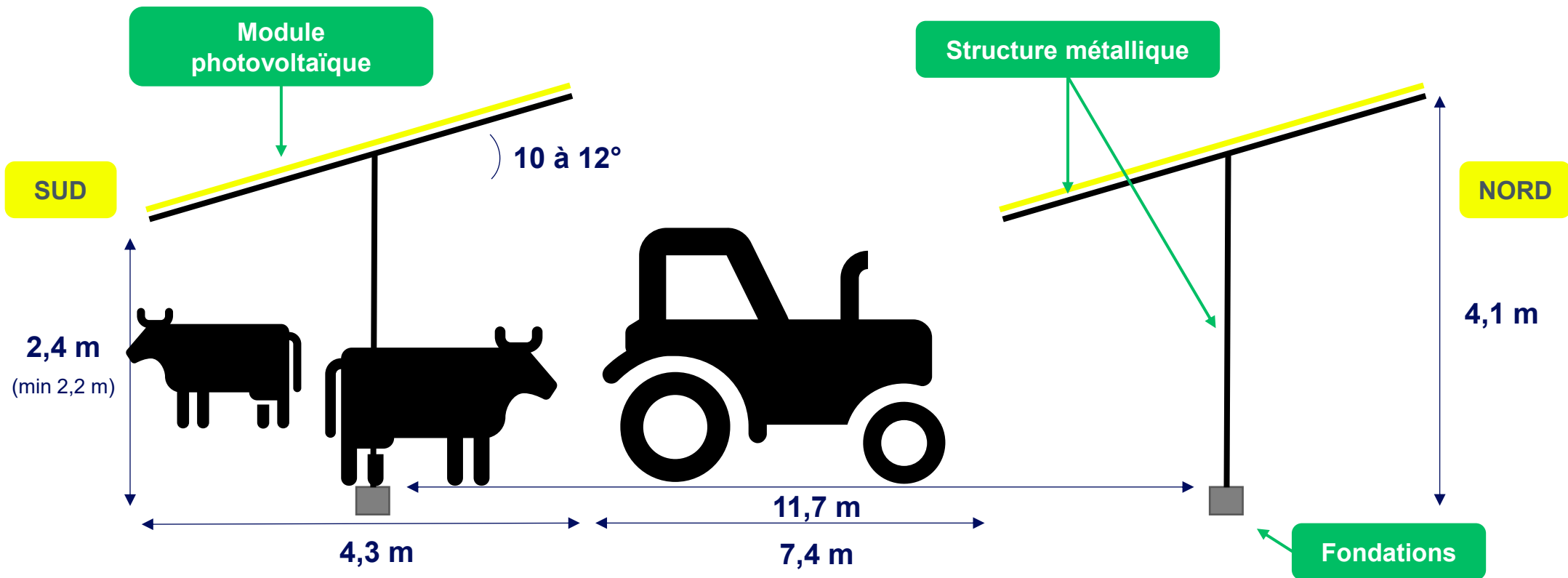
Localisation des sols potentiellement aptes au solaire au sol à partir des sondages pédologiques et profondeurs des sondages

Le terrain est peu profond, au faible potentiel agronomique. Il a été historiquement occupé par une activité de culture ou de pâturage

La parcelle se situe à proximité du poste source, sur une commune au RNU

Structures pour pâturage bovin

Apport d'ombrage partiel sur les terrains (taux de couverture < 40% permettant une synergie entre les installations photovoltaïques et l'exploitation agricole).



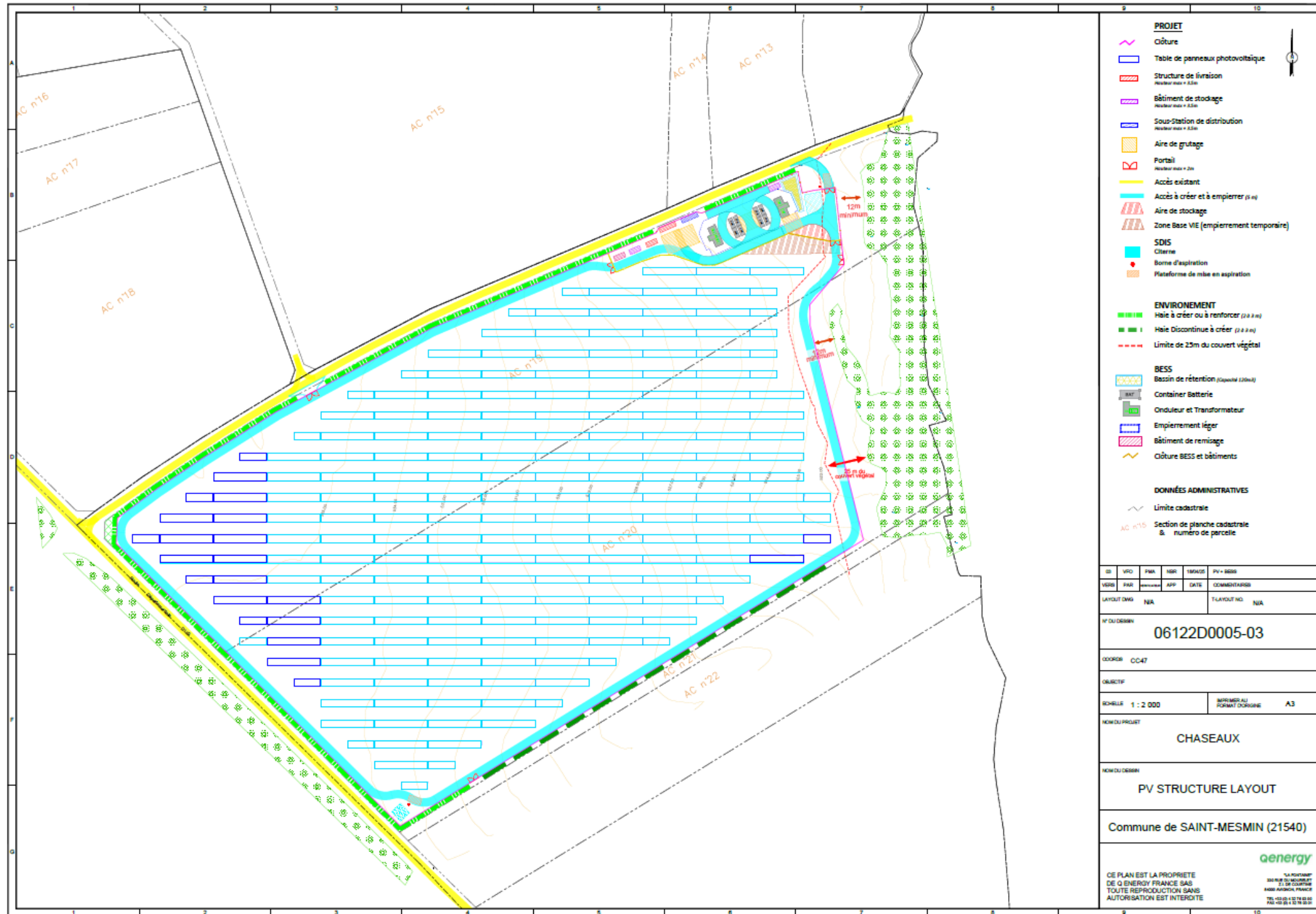
Implantation prévisionnelle



L'implantation présentée est une préconception, qui pourra évoluer suite aux dernières mesures mises en place, ainsi qu'après la phase de concertation préalable avec le public.

Les structures proposées permettent le pacage de bovins, ainsi que l'entretien mécanisé entre et sous les rangées de tables photovoltaïques.

La surface non exploitable est inférieure à 10% de la parcelle agricole. L'implantation respecte la loi sur l'agrivoltaïsme et les critères de la doctrine de Côte d'Or.



Insertion dans l'environnement

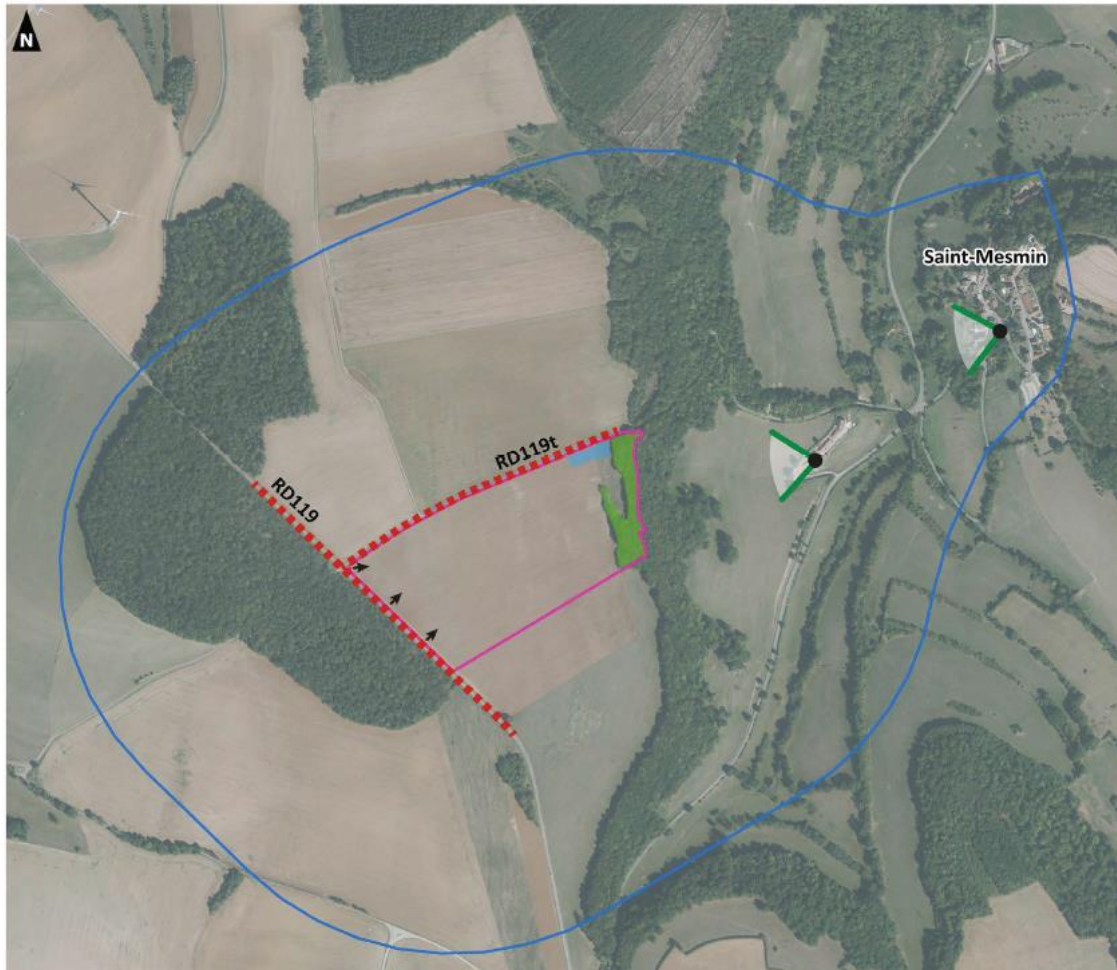


Synthèse des préconisations :

- Prévoir un retrait du projet sur la limite est, de plus de 10m entre la clôture et les boisements et davantage pour les premières installations (enjeux chiroptères)
- Renforcement de la haie existante au nord (pour renforcer la biodiversité faible sur cette zone) et plantations de haies.
- Adaptation des périodes de travaux

Un retrait depuis les boisements a été respecté (12m et premières tables à 24m). Des mesures seront mises en place pour la phase travaux et un suivi sera réalisé en phase exploitation.

Insertion paysagère



Synthèse des préconisations :

- Prévoir un retrait du projet sur la limite ouest et sur le croisement avec la RD119t pour conserver la lisibilité du paysage depuis la RD119
- Prévoir une intégration dans le cadre paysager (haies)
- Conserver la partie boisée au sein du secteur d'étude afin de maintenir l'écrin végétal sur les plateaux
- Privilégier des clôtures et portails sobres, dans une nuance neutre, en phase avec les couleurs dominantes de l'espace visuel ; de même pour les équipements annexes
- Limiter la hauteur des installations
- Eviter la pollution lumineuse

Plantation de haies sur le pourtour du terrain afin de limiter les perceptions depuis les axes routiers.

- Aires d'étude**
- Secteur d'étude
 - Aire d'étude immédiate
 - Perception directe sur le site depuis les axes de circulation
 - Absence de perception depuis Saint-Mesmin
 - Retrait du projet au niveau de la RD119
 - Zone potentielle d'implantation des bâtiments annexes
 - Massif boisé à conserver

Insertion paysagère : photomontages



Insertion paysagère : photomontages



Insertion paysagère : photomontages

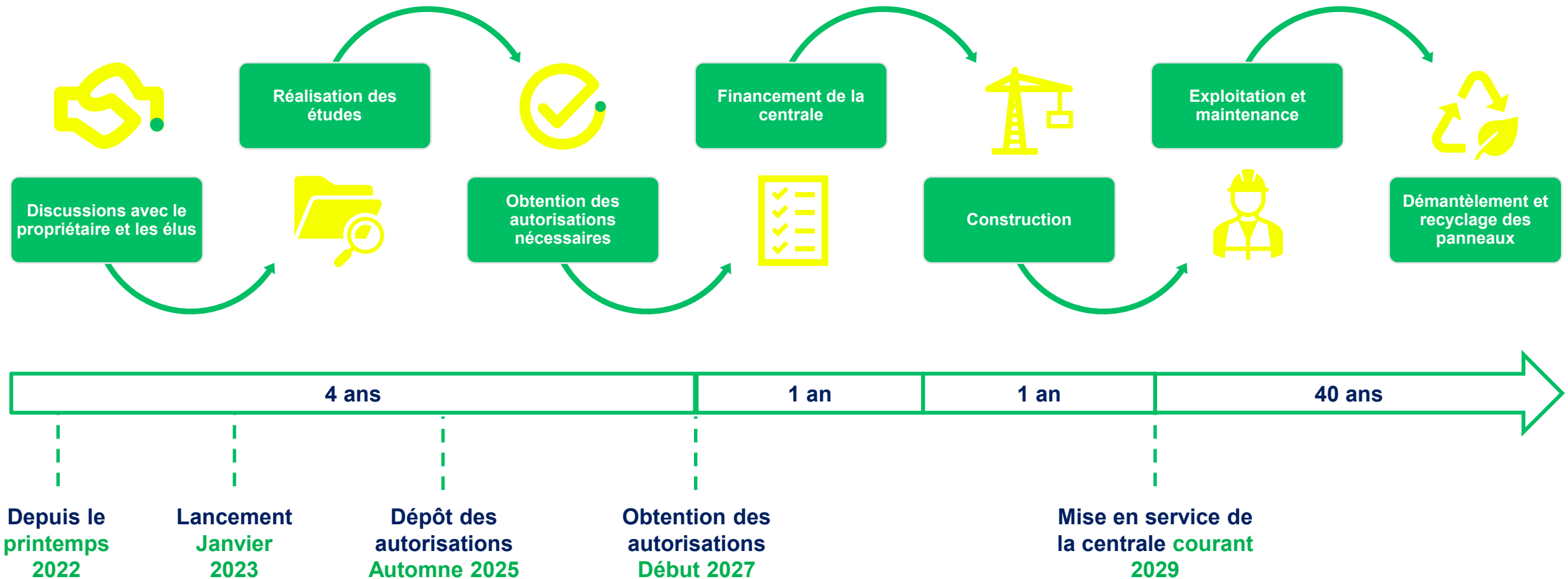


Raccordement envisagé

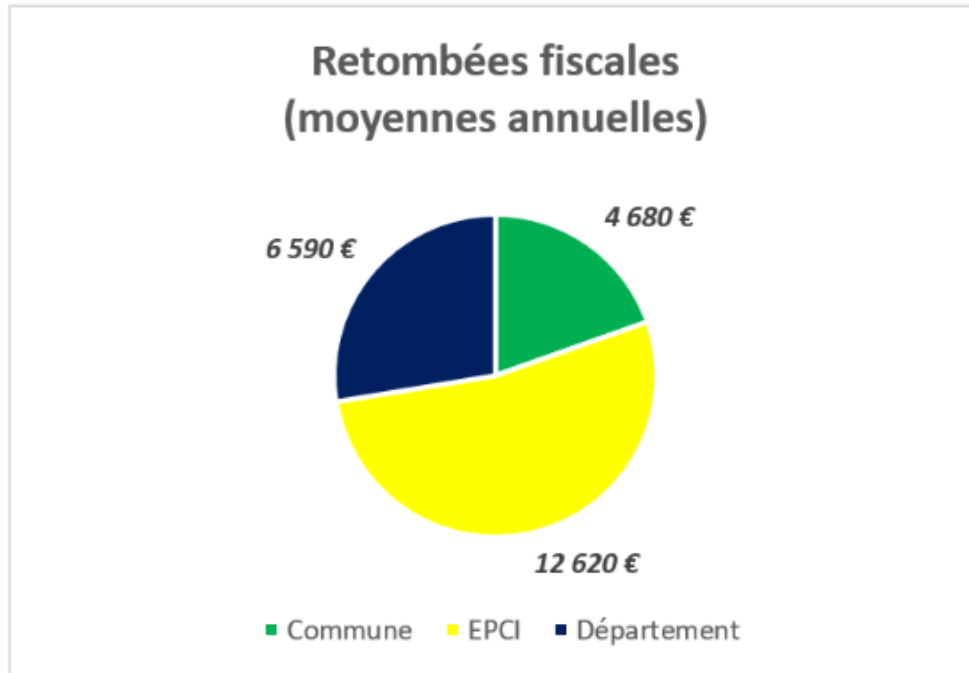
Tracé du raccordement envisagé :



Planning prévisionnel



Coût du projet et retombées économiques



Nos estimations, en l'état actuel du projet objet de ce dossier et de la loi de finance en vigueur conduiraient, pour la durée totale d'exploitation du site (40 ans), aux retombées fiscales approximatives suivantes :

- Pour la commune : 4 680 € de moyenne annuelle
- Pour la communauté de communes : 12 620 € de moyenne annuelle
- Pour le département : 6 590 € de moyenne annuelle

Le coût global pour le porteur de projet est estimé à :

- Environ 7 M€ d'investissement initial pour la construction et les frais de développement
- Un total d'environ 9 M€ de coûts opérationnels en phase d'exploitation (gestion de l'actif et maintenance)

Ces chiffres sont intermédiaires et ne prennent pas en compte la totalité des postes de dépense (notamment les équipements de stockage)

Plus d'informations ?

→ Un dossier de concertation préalable est mis à disposition du public sur internet et en mairie

<https://chaseaux.qenergy-projets.fr/concertation>

The logo for qenergy, featuring the word 'qenergy' in a bold, green, sans-serif font. The 'q' is lowercase and has a distinctive shape. The background of the entire slide is a photograph of a solar farm with rows of solar panels in the foreground and several wind turbines in the distance under a sunset sky.

qenergy

Contact

Nicolas Brun

Chef de projets

07 72 66 86 03

nicolas.brun@qenergy.eu